



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 10 mai 2022

Préambule

Ce mardi soir, l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent dans les locaux de la mairie, en salle du conseil.

Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1^{er} adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

Sont absents et excusés :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale, ayant donné son pouvoir à Madame BENOIT Isabelle,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3^{ème} adjoint au Maire, ayant donné son pouvoir à Monsieur BARAT Vincent

Sont absents non excusés :

- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale

La réunion du conseil municipal débute le mardi 10 mai 2022 à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, est le suivant :

1. Délibération pour la mise en place d'une convention dans le cadre de la RGPD
2. Délibération pour attribution d'une subvention exceptionnelle aux écoles
3. Délibération pour validation du règlement d'assainissement
4. Validation SPL-XDMAT
5. Travaux des commissions
6. Questions diverses

1. Délibération pour la mise en place d'une convention dans le cadre de la RGPD

Monsieur BARAT, Maire de la commune, présente cette convention avec le Centre de Gestion. Un agent sera formé ce qui permettra à la commune de valider les procédures de la collectivité afin d'être en conformité avec la Règlementation Générale de Protection des Données (RGPD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette convention :

Pour : 8 voix

Contre : 1 Voix

Abstention : 3 voix

2. Délibération pour attribution d'une subvention exceptionnelle aux écoles

Une demande a été formulée par l'école de Saint-Aubin et sa Directrice afin de savoir s'il était possible d'apporter une subvention exceptionnelle aux projets de l'année de l'école, notamment les sorties de fin d'année.

Il est rappelé, pour mémoire, que la Coopérative scolaire est nettement excédentaire avec une somme supérieure à 30 000 euros déclarée lors du premier Conseil d'école du mois d'octobre 2021, chiffre exceptionnel qui se justifiait alors par l'absence de sorties depuis deux années en raison de la pandémie liée au COVID-19. Le débat porte sur le fait que la Collectivité doive apporter une subvention en ayant connaissance de cette donnée budgétaire. Il est fait état notamment que les voyages pourraient être gratuits pour les familles cette année au regard des circonstances particulières de restriction.

La question est donc décomposée de la manière suivante et mise au vote : qui souhaite que la Mairie apporte une subvention exceptionnelle aux écoles ?

Pour : 8 voix

Contre : 3 Voix

Abstention : 0 voix

Quel est le montant proposé ?

Dix euros par enfant Saint-Aubinois avec le vœu que les familles puissent partir gratuitement au regard des circonstances exceptionnelles.

Proposition validée à l'unanimité

3. Délibération pour validation du règlement d'assainissement

Monsieur Thierry BENOÎT prend la parole pour la commission chargée de l'élaboration du nouveau règlement d'assainissement suite à la rénovation du réseau existant. Il présente les documents et les grands principes permettant, à l'avenir, de vérifier et contrôler les raccordements au réseau d'assainissement public afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci et sa pérennité.

Règlement validé à l'unanimité

4. Délibération concernant la dématérialisation via SPL-XDMAT

Monsieur le Maire propose la reconduction du contrat avec la société SPL-XDMAT assurant la dématérialisation des actes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette reconduction à l'unanimité.

5. Travaux des diverses commissions

a) Urbanisme, Habitat et Logement

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE présente le projet de nouveau règlement d'utilisation de la salle polyvalente. Celui-ci permet notamment d'actualiser les données du contrat de location et d'augmenter le montant de la caution afin de dissuader d'éventuelles dégradations. Après échanges, celui-ci sera approuvé lors d'un prochain conseil.

b) Voiries, Réseaux et Transports

Dans le cadre d'une mission de surveillance des ouvrages d'art au niveau national, la Société SITES, spécialisée en ingénierie et missionnée par l'Etat, a rendu son rapport concernant notre commune. Un seul ouvrage est concerné quant à sa sécurité ; il s'agit du pont de la Crouillère qui franchit l'Ardusson au lieudit « La Crouillère ».

La visite a eu lieu le 22/04/2022 et met en lumière des désordres pouvant affecter à court terme la structure mettant en jeu la sécurité des biens et des personnes. Ce sont notamment les murs de retours de l'ouvrage qui sont en partie affaissés.

Monsieur Le Maire, en accord avec la commission, propose un arrêté de péril dans les meilleurs délais ainsi qu'une condamnation de la voie en attendant un diagnostic complémentaire. La voie sera donc interdite à la circulation avec prévenance des riverains.

c) Culture, sports, loisirs et animation locale

Les associations Anim'Action et le Comité des Fêtes de Saint-Aubin, soutenu par la Commune, proposent d'organiser un événement convivial le 14 juillet avec un repas et des animations dans la journée dans la cour de l'école.

Monsieur Le Maire évoque l'achat d'un drapeau de cérémonie qui appartiendrait à la Commune pour les prochaines cérémonies commémoratives. Des devis seront réalisés en ce sens.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE demande enfin si le Conseil Municipal est d'accord pour organiser à nouveau un événement pour « Octobre rose », campagne nationale de prévention des cancers du sein qui se déroule en octobre comme son nom l'indique. L'accord est donné à l'unanimité.

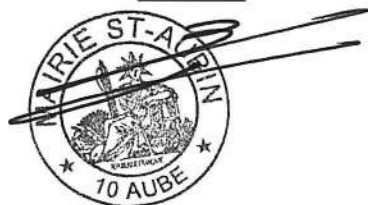
6. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Aucune remarque n'est faite.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Le Maire



Le Secrétaire